

Marine Stewardship Council

Conseils d'utilisation de l'Outil de mesure et de suivi (BMT) du MSC

Évaluez et suivez les pêcheries qui progressent
vers la durabilité et la certification MSC



Table des matières

1. Introduction	1
1.1 Objectif	1
1.2 Présentation générale du MSC	2
1.3 Référentiel Pêcheries du MSC	3
2. Développement d'un Projet d'amélioration de pêche (FIP)	4
2.1 Pré-évaluation MSC (analyse des lacunes)	4
2.2 Mobilisation des parties prenantes	5
2.3 Plan d'amélioration des pêcheries	5
3. Vue d'ensemble de l'Outil de mesure et de suivi (BMT)	6
3.1 Mesure	6
3.2 Suivi	7
4. Utilisation du BMT	8
Étape 1 : Informations relatives à la pêche	9
Étape 2 : Déterminer l'indice BMT	10
Étape 3 : Déterminer les indices BMT attendus	11
Étape 4 : Déterminer les indices BMT effectifs	12
Étape 5 : Rapports	13
Annexe 1 : Référentiel Pêcheries du MSC	16
Annexe 2 : Tableau de bord du BMT	18
Annexe 3 : Sources et conseils supplémentaires	21

Avis de droit d'auteur
Version 2.0

Photographie de couverture
Pêche indienne de palourdes
© Wetjens Dimlich / WWF SFI

L'Outil de mesure et de suivi (BMT) du Marine Stewardship Council et son contenu sont la propriété du Marine Stewardship Council.

© Marine Stewardship Council 2014. Tous droits réservés.

N.B. : Nous supposons que le lecteur de ce document dispose déjà de connaissances préalables sur le programme MSC. Ce document n'intègre aucune information spécifique sur la façon dont les pêcheries individuelles doivent ou peuvent se conformer au Référentiel MSC. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le **Référentiel MSC** ainsi que les rapports de pré-évaluation ou ceux relatifs aux FIP.

1. Introduction

À mesure que la demande pour les produits de la mer durables s'accroît, de plus en plus de pêcheries souhaitent apporter les modifications et améliorations nécessaires pour devenir durables et accéder à ces nouveaux marchés. Cette volonté se traduit par une croissance considérable des efforts pour mener ces pêcheries sur la voie de la durabilité par l'intermédiaire de Projets d'amélioration des pêcheries, souvent dénommés FIP (pour *Fishery Improvement Projects*).

Dans le même temps, de nombreux distributeurs, leaders sur le marché des produits de la mer durables reconnaissent la nécessité d'encourager ces améliorations, et finalement, l'importance que représente une plus grande disponibilité de ces produits de la mer durables.

Pour soutenir ces efforts, les distributeurs proposent des mesures incitatives aux pêcheries en leur permettant d'intégrer des FIP à leurs politiques d'approvisionnement. Ce système de mesures incitatives requiert qu'une pêcherie apporte au fil du temps des améliorations effectives à ses performances environnementales et qu'elle obtienne, au bout du compte, une certification. Cette démarche garantit aux distributeurs que les produits de la mer qu'ils achètent proviennent d'une source durable.

Le succès des FIP repose sur le soutien des parties prenantes. En plus des distributeurs, l'ensemble des gouvernements, pêcheurs, producteurs, organisations non gouvernementales (ONG), scientifiques, bailleurs de fonds, gestionnaires de pêcherie et acteurs de la chaîne d'approvisionnement contribue aux efforts d'amélioration nécessaires en vue d'assurer la durabilité des pêcheries. Toutes ces parties prenantes devront à la fois comprendre et être en mesure de suivre le FIP ainsi que leurs propres efforts pour réaliser des améliorations tangibles dans les océans.

Il existe certains cas exemplaires de FIP sur lesquels on peut trouver des informations accessibles et transparentes. Toutefois, il n'existait jusqu'à présent aucun outil universellement accepté qui puisse fournir un mode de suivi et communiquer ces informations de façon cohérente. Il était par conséquent difficile pour les parties prenantes concernées de suivre comment et quand un FIP était susceptible d'apporter les améliorations nécessaires pour atteindre la durabilité.

1.1 Objectif

L'Outil de mesure et de suivi (BMT) du Marine Stewardship Council (MSC) propose un système qui permet de renseigner l'état des pêcheries vis-à-vis du Référentiel Pêcheries du MSC et de suivre l'évolution des pêcheries sur la voie de la durabilité et de la certification. Le BMT fournit une solution pour consigner de façon cohérente des informations relatives aux FIP, permettant ainsi aux parties prenantes de comprendre le développement des FIP en cours dans le monde entier.

Ce document de référence a été mis au point pour aider les parties prenantes à comprendre le fonctionnement du BMT ainsi que son application pour les FIP. Vous trouverez tout au long de ce document divers tableaux ainsi que des explications pour les utiliser au mieux.



© Blue Ventures / Garth Cripps

Le MSC encourage l'utilisation de ses outils pour soutenir le développement et le suivi continu des FIP.

1. Introduction *suite*

1.2 Présentation générale du MSC

Le MSC met en œuvre un programme de certification et d'écolabellisation. Les pêcheries en milieu sauvage peuvent être évaluées vis-à-vis du Référentiel Pêcheries du MSC afin de déterminer si elles sont écologiquement durables et bien gérées. L'écolabel bleu du MSC peut ensuite être utilisé sur les produits issus de pêcheries durables et bien gérées, certifiées MSC.



Le programme MSC utilise les mesures incitatives du marché pour récompenser les pratiques de pêche durable. Lorsqu'un acheteur choisit des produits de la mer labellisés MSC, les pêcheries certifiées sont récompensées pour leurs pratiques durables. Ces préférences d'achat stimulent la demande et l'accès au marché des produits de la mer durables à l'échelle mondiale et encouragent les pêcheries à s'engager dans le programme MSC.

Depuis le lancement du programme MSC en 1999, la demande du marché en matière de produits de la mer durables et certifiés a constamment augmenté. Cette augmentation de la demande a entraîné un accroissement continu du nombre de pêcheries entrant en évaluation selon le Référentiel MSC et obtenant la certification.

Ces mesures incitatives ont également une grande influence sur de nombreuses pêcheries dont les performances environnementales n'atteignent pas encore le niveau du Référentiel MSC. Si ces pêcheries souhaitent bénéficier de ces avantages économiques, elles devront réduire leur impact environnemental et améliorer leurs pratiques de gestion afin de pouvoir prétendre à la certification.

Le Référentiel MSC offre un ensemble clair d'indicateurs de performance sur la base desquels les pêcheries peuvent être évaluées pour déterminer leur niveau de durabilité.



1.3 Référentiel Pêcheries du MSC

Nombre de FIP ont choisi d'utiliser le Référentiel Pêcheries du MSC comme cadre pour mesurer les performances environnementales de leur pêcherie et comme base pour rédiger un plan d'action détaillé en vue d'atteindre la durabilité.

Le Référentiel Pêcheries du MSC comporte trois grands principes exigeant :

- 1) des stocks de poisson durables
- 2) un impact environnemental réduit
- 3) une gestion efficace

Le processus d'évaluation MSC passe en revue 28 indicateurs de performance (IP), tous regroupés sous chacun des trois principes (plus d'informations en Annexe 1). Dans le cadre d'une évaluation, les performances et la gestion de la pêcherie sont évaluées vis-à-vis des IP afin d'en définir l'état de durabilité.

Chacun des 28 IP est mesuré sur une échelle de notation dont les niveaux 60, 80 et 100 définissent des seuils-clés de durabilité. Ces seuils correspondent à des niveaux de qualité et de certitude des pratiques de gestion des pêcheries, et à leur probabilité de durabilité. Pour qu'une pêcherie puisse être certifiée durable selon le Référentiel MSC, la moyenne des IP qui composent chacun des principes doit être d'au moins 80, et aucun des IP ne doit avoir une note inférieure à 60.

Les seuils de durabilité sont issus de l'expérience des gestionnaires de pêcheries, des scientifiques et d'autres parties prenantes dans le monde entier. Le « système de notation » du MSC a été développé sur ces dix dernières années grâce à des centaines de pêcheries de par le monde et d'experts environnementaux.

Mesures-clés de durabilité

Une note de 100 désigne les performances attendues d'un système de gestion de pêcherie « presque parfait » présentant un niveau élevé de certitude au regard des performances de la pêcherie et un très faible risque que les opérations en place se traduisent par des conséquences néfastes sur les stocks ciblés, les espèces non ciblées et l'écosystème.

Une note de 80 est conforme aux résultats attendus en matière de durabilité des systèmes de gestion de pêcherie proposant des niveaux comparables aux « meilleures pratiques mondiales » et présente une certitude manifeste quant à la durabilité à long terme de la pêcherie.

Une note de 60 désigne la « limite minimum acceptable » fixée pour une pratique durable dans le Référentiel Pêcheries du MSC. Cette limite garantit que les processus biologiques et écologiques de base de l'ensemble des composants touchés par la pêcherie ne sont pas compromis aujourd'hui ou à l'avenir.

Le tableau ci-dessous présente les notes de l'un des 28 IP du MSC :

Composant	Résultat		
IP 1.1.1 État du stock	Le niveau du stock permet le maintien d'une productivité élevée et présente une faible probabilité de surexploitation de recrutement.		
Constituants à noter	SG 60	SG 80	SG 100
a. État du stock par rapport à la compromission du recrutement	Il est probable que le stock soit supérieur au seuil en deçà duquel le recrutement serait compromis (Point of recruitment impairment - PRI).	Il est fortement probable que le stock soit supérieur au PRI.	Il existe un degré élevé de certitude que le stock est supérieur au PRI.
b. État du stock par rapport à l'atteinte du rendement maximum durable (RMD)		Le stock atteint ou fluctue autour d'un niveau correspondant au RMD.	Il existe un degré élevé de certitude que le stock fluctue autour d'un niveau correspondant au RMD ou a dépassé ce niveau au cours des dernières années.

2. Développement d'un Projet d'amélioration de pêche (FIP)

2.1 Pré-évaluation MSC (analyse des lacunes)

Lors de l'élaboration d'un FIP, il est nécessaire d'avoir une bonne compréhension des difficultés qu'une pêche affronte et de distinguer les aspects ne répondant pas au Référentiel Pêcheries du MSC. Ceci permettra de mettre en œuvre un plan d'amélioration afin de répondre à l'ensemble des difficultés soulevées. Certaines situations peuvent exiger de hiérarchiser des difficultés particulières afin de les traiter en priorité. Ces difficultés doivent toujours être rattachées à un ou plusieurs IP du MSC afin de permettre le suivi des améliorations vis-à-vis du Référentiel MSC et la réalisation de progrès en matière de durabilité.

Une pré-évaluation MSC utilise les 28 IP du MSC pour déterminer et comparer les performances de la pêche pour chacun des indicateurs du Référentiel MSC. Ceci permet à une pêche d'identifier les éventuels domaines à améliorer.

Le résultat de la pré-évaluation donne une indication de la catégorie de notes obtenues pour chacun des IP. Il existe trois catégories de notes : < 60, 60-79, ≥ 80 comme le précise le tableau ci-dessous.

Pour utiliser le BMT, vous devez identifier les lacunes des performances de la pêche vis-à-vis du Référentiel MSC. Une fois les difficultés définies, un plan d'action peut être mis au point pour les résoudre et faire évoluer la pêche vers la durabilité.

Un rapport de pré-évaluation récapitule les résultats de cette procédure. Le **Modèle de rapport de pré-évaluation MSC** doit servir d'exigence minimale pour la création du rapport à ce stade.

Le processus de pré-évaluation MSC est décrit dans les **Exigences de certification de pêcheries du MSC**.

Bien que les pré-évaluations du MSC offrent une bonne indication du niveau de la pêche par rapport au Référentiel MSC et soient adaptées à la mesure des performances d'une pêche mettant en œuvre un FIP, elles n'ont pas la rigueur ni la robustesse d'une évaluation MSC complète. Par conséquent, pour confirmer les performances d'une pêche au regard du Référentiel MSC, à l'issue du FIP, la pêche doit faire l'objet d'une évaluation complète afin d'obtenir la certification MSC.

La personne chargée de procéder à la pré-évaluation MSC (ou l'analyse des lacunes) doit avoir une bonne connaissance du Référentiel Pêcheries du MSC et des exigences de certification de pêcheries du MSC. Le MSC recommande que la pré-évaluation soit effectuée par des organismes de certification accrédités et indépendants (OC). Les OC accrédités doivent respecter des exigences de compétences et de formation spécifiées, permettant de garantir la qualité du résultat avec un degré d'assurance plus élevé. Toutefois, la décision du choix de la personne chargée de la pré-évaluation revient à la pêche cliente.

Catégories de notes MSC

Composant	Résultat
≥80	Les informations suggèrent que la pêche dépassera probablement le niveau 80, et réussira sur cet IP.
60-79	Les informations suggèrent que la pêche atteindra le niveau 60 mais pourrait ne pas dépasser le niveau 80, pouvant induire une condition pour cet IP.
<60	Les informations suggèrent que la pêche n'atteindra probablement pas le niveau 60, et par conséquent, échouera sur cet IP.

2.2 Mobilisation des parties prenantes

Les parties prenantes jouent un rôle essentiel dans le processus FIP et contribuent aux améliorations de la pêche. Les groupes de parties prenantes peuvent inclure des pêcheurs, des transformateurs, des exportateurs, des organisations non gouvernementales (ONG), des scientifiques, des représentants du gouvernement, des gestionnaires de pêcheries, etc. Le coordinateur du FIP doit veiller à l'identification des parties prenantes ainsi qu'à la bonne compréhension et à l'acceptation de leurs rôles au sein du groupe.



© SMMO

2.3 Plan d'action pour l'amélioration de la pêche

Une fois les lacunes de la pêche identifiées, un plan d'action doit être élaboré pour améliorer les performances de la pêche en vue de répondre au Référentiel Pêcheries du MSC.

Les actions développées dans le cadre de ces plans d'amélioration doivent garantir la réalisation de progrès afin que la pêche puisse atteindre des niveaux de notes pertinents dans un délai approprié et prédéterminé. Le plan d'action doit inclure des indications sur les changements attendus dans les différentes catégories de notation pour chacun des IP au cours de la période de sa mise en œuvre.

Outre la définition de jalons, d'autres composants doivent être pris en compte dans le plan d'amélioration pour soutenir la bonne mise en œuvre d'une action. Cela peut comprendre l'attribution de responsabilités claires, le budget nécessaire, etc.

Le plan d'action peut être documenté en utilisant le document de référence du MSC : **Plans d'Action pour l'amélioration des pêcheries**.

La personne qui élabore un Plan d'Action doit avoir une bonne compréhension du Référentiel Pêcheries du MSC et peut également être impliquée dans la pêche en tant que coordonnateur, gestionnaire, consultant ou soutien du projet.



© MSC / Leonard Faüstle

3. Vue d'ensemble de l'Outil de mesure et de suivi (BMT)

Le BMT mesure les pêcheries vis-à-vis du Référentiel Pêcheries du MSC à un moment donné dans le temps et pour la durée du FIP de la pêcherie. Cet outil garantit que l'état de progression d'une pêcherie se conforme clairement au Référentiel Pêcheries du MSC tout au long de la période du FIP.

Le BMT peut également servir à montrer quand certaines actions sont censées contribuer à l'amélioration de la notation de la pêcherie. À mesure que le FIP évolue et que des actions sont entreprises, le BMT permet aussi de suivre les progrès effectifs et de les présenter sous forme de rapports.

Le BMT a été conçu sous Microsoft Excel et peut être téléchargé depuis le **site Internet MSC**. Ces conseils d'utilisation doivent être utilisés au moment de remplir le tableur BMT ou à l'analyse des résultats d'un BMT.

3.1 Mesure

Pour chaque FIP, le BMT génère un indice BMT qui indique dans quelle mesure la pêcherie est à même de répondre au Référentiel Pêcheries du MSC.

L'indice BMT initial se basera sur la pré-évaluation MSC ou l'analyse des lacunes.

À chacune des catégories de notes assignées à un IP sera également attribuée une note BMT correspondante :

Catégories de notes MSC et notes BMT

Note MSC	Note BMT
≥80	1
60-79	0,5
<60	0

L'indice BMT correspond simplement à une moyenne de l'ensemble des notes attribuées aux IP. L'indice BMT sera un nombre compris entre 0 et 1. Un indice BMT égal à 1 signifie que tous les IP de la pêcherie sont au moins au niveau 80, et un indice BMT de 0 signifie que tous les IP sont inférieurs à 60. Si l'indice BMT se rapproche de 1, cela signifie que la pêcherie évolue vers un ensemble des IP ayant au moins atteint le niveau 80.

Outre la génération d'un indice BMT, le BMT fournit également un rapport sur le nombre d'IP classés dans chaque catégorie de notes. Cela permet aux utilisateurs du BMT de visualiser la différence entre des pêcheries qui pourraient avoir le même indice BMT, mais présenter des différences dans le nombre d'IP correspondant à chacune des catégories de notes.

L'ensemble de ces informations est résumé dans le tableau de bord BMT qui se génère automatiquement une fois le BMT renseigné avec les informations d'un rapport de pré-évaluation.





© MSC

3.2 Suivi

Le BMT peut également être utilisé pour suivre l'évolution des améliorations apportées à la pêche.

Les améliorations peuvent être suivies en utilisant le plan d'action élaboré pour améliorer la pêche en vue de répondre au Référentiel Pêcheries du MSC. Dans le plan d'action, des jalons clairs doivent être inclus ainsi que la date prévue de leur réalisation. Il peut y avoir un certain nombre de jalons pour chaque action, ainsi qu'une multitude d'actions à entreprendre pour augmenter le niveau de notation d'un IP. Le plan d'action doit identifier clairement le moment où les notes des IP sont susceptibles d'augmenter suite à la réalisation des activités du plan d'action.

En définissant des jalons clairs, et en indiquant comment et quand ils permettront d'augmenter le niveau de notes d'un IP, il sera possible d'estimer les changements attendus de l'indice BMT au cours de la mise en œuvre du FIP. Le BMT permet de tracer ces améliorations attendues dans la pêche et de les présenter sous forme de rapports. Il peut également servir à définir à quels moments la pêche est supposée connaître des améliorations conformes au Référentiel Pêcheries du MSC.

À mesure que le plan d'amélioration et les actions sont mis en œuvre, l'outil peut être mis à jour afin de suivre dans quelle mesure les jalons ont été respectés.

Le tableau de bord du BMT offre un aperçu des progrès effectifs et attendus d'un FIP et affiche si les progrès planifiés sont en bonne voie.

4. Utilisation du BMT

Cette section décrit le processus d'application du BMT à une pêcherie. Elle explique comment déterminer les notes BMT au niveau des IP et des principes, et comment déterminer l'indice BMT et produire une fiche de rapport BMT pour un FIP. Il s'agit d'une procédure en cinq étapes :

Étape 1 : Saisie des informations relatives à la pêche

Des informations de base sur la pêche doivent être intégrées pour définir l'unité couverte par le FIP (ce qui est généralement défini par les espèces, engins et zones de pêche). Il est également important de fournir des informations sur la personne / l'entité qui a entrepris la pré-évaluation et a dirigé l'élaboration du plan d'action puisque les résultats dépendent fortement de la crédibilité de l'individu ou de l'organisation et constitueront des informations utiles pour les parties prenantes.

Renseignez les informations suivantes dans le modèle de tableau de bord du BMT annexe :

- a Nom de la pêche
- b Nom du fournisseur du FIP
- c Nom de la personne appliquant le BMT
- d Nom de la personne ou de l'organisation qui a entrepris la pré-évaluation
- e Nom de la personne ou de l'organisation qui a dirigé l'élaboration du plan d'action
- f Date du rapport BMT
- g Informations relatives à l'unité d'évaluation de la pêche.

Informations relatives à la pêche

Espèce	Zone	Type d'engin
Vivaneau noir	Atlantique Nord-est	À la ligne

© MSC / Juan Fernandez



© www.fipeters.de



4. Utilisation du BMT *suite*

Étape 2 : Déterminer l'indice BMT initial

En utilisant les résultats de pré-évaluation, sélectionnez la catégorie de notation pour chaque IP considéré dans le tableur Excel BMT. Une note BMT correspondante (0, 0,5 ou 1) sera automatiquement générée pour chaque IP.

Modèle BMT - indice BMT initial

Principe	Composant	Indicateur de performance	Indice année 1	
1	Résultat	1.1.1. État du stock	<60	
		1.1.2. Reconstitution du stock	60-79	
	Stratégie de capture (gestion)	1.2.1. Stratégie de capture	60-79	
		1.2.2. Règles et outils de contrôle des captures	60-79	
		1.2.3. Information et suivi	<60	
		1.2.4. Évaluation de l'état du stock	<60	
2	Espèces primaires	2.1.1. État	<60	
		2.1.2. Stratégie de gestion	60-79	
		2.1.3. Information	60-79	
	Espèces secondaires	2.2.1. État	<60	
		2.2.2. Stratégie de gestion	<60	
		2.2.3. Information	<60	
	Espèces menacées, en danger et protégées (ETP)	2.3.1. État	60-79	
		2.3.2. Stratégie de gestion	≥80	
		2.3.3. Information	≥80	
	Habitats	2.4.1. État	60-79	
		2.4.2. Stratégie de gestion	60-79	
		2.4.3. Information et suivi	≥80	
	Écosystème	2.5.1. État	≥80	
		2.5.2. Stratégie de gestion	60-79	
		2.5.3. Information et suivi	60-79	
3	Gouvernance et politique	3.1.1. Cadre légal et/ou coutumier	<60	
		3.1.2. Consultation, rôles et responsabilités	<60	
		3.1.3. Objectifs à long terme	<60	
	Système de gestion spécifique de la pêche	3.2.1. Objectifs spécifiques de la pêche	<60	
		3.2.2. Processus de décision	<60	
		3.2.3. Conformité et application	<60	
		3.2.4. Évaluation des performances de suivi et de gestion	<60	
	Nombre total d'IP ≥ 80			4
	Nombre total d'IP entre 60 et 79			10
	Nombre total d'IP < 60			14
Indice BMT global			0,32	

Étape 3 : Déterminer les indices BMT attendus

Pour les IP nécessitant une amélioration, l'année du changement attendu du niveau de notation doit être enregistrée dans la feuille de calcul Excel BMT. Ceci permettra d'indiquer quand certaines améliorations peuvent être attendues ainsi que le moment où la pêche sera susceptible de répondre au Référentiel MSC et d'être prête pour une évaluation complète. Le changement attendu pour chaque principe et l'indice BMT global de chaque année seront automatiquement calculés sur la base des changements attendus des catégories de notes des IP.

Pour le déterminer, utilisez les jalons établis dans le cadre du plan d'action et identifiez à quel moment une action aboutira à l'atteinte d'une catégorie de notes supérieure pour l'IP.

Saisissez l'information en sélectionnant la catégorie de notes pertinente par année (voir l'exemple en page suivante).

Pour tout IP dont la catégorie de notes devrait changer, la note BMT correspondante sera attribuée dans le tableur Excel BMT. Un nouvel indice BMT attendu sera ensuite automatiquement généré pour la pêche pour chaque année.

Notez qu'il sera peut-être nécessaire d'achever plusieurs actions avant que les niveaux de notes puissent changer.

Modèle BMT - indices BMT attendus

Principe	Composant	Indicateur de performance	Catégories de notes attendues				
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	Résultat	1.1.1. État du stock	<60	<60	<60	60-79	60-79
		1.1.2. Reconstitution du stock	60-79	60-79	60-79	≥80	≥80
	Stratégie de capture (gestion)	1.2.1. Stratégie de capture	60-79	60-79	≥80	≥80	≥80
		1.2.2. Règles et outils de contrôle des captures	60-79	≥80	≥80	≥80	≥80
		1.2.3. Information et suivi	<60	60-79	60-79	60-79	≥80
	1.2.4. Évaluation de l'état du stock	<60	<60	<60	60-79	60-79	
2	Espèces primaires	2.1.1. État	<60	60-79	60-79	60-79	60-79
		2.1.2. Stratégie de gestion	60-79	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.1.3. Information	60-79	60-79	≥80	≥80	≥80
	Espèces secondaires	2.2.1. État	<60	<60	<60	60-79	60-79
		2.2.2. Stratégie de gestion	<60	60-79	≥80	≥80	≥80
		2.2.3. Information	<60	60-79	60-79	≥80	≥80
	Espèces menacées, en danger et protégées (ETP)	2.3.1. État	60-79	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.3.2. Stratégie de gestion	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.3.3. Information	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80
	Habitats	2.4.1. État	60-79	60-79	60-79	60-79	60-79
		2.4.2. Stratégie de gestion	60-79	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.4.3. Information et suivi	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80
	Écosystème	2.5.1. État	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.5.2. Stratégie de gestion	60-79	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.5.3. Information et suivi	60-79	60-79	≥80	≥80	≥80
3	Gouvernance et politique	3.1.1. Cadre légal et/ou coutumier	<60	60-79	60-79	60-79	≥80
		3.1.2. Consultation, rôles et responsabilités	<60	<60	60-79	60-79	≥80
		3.1.3. Objectifs à long terme	<60	≥80	≥80	≥80	≥80
	Système de gestion spécifique de la pêche	3.2.1. Objectifs spécifiques de la pêche	<60	60-79	60-79	60-79	60-79
		3.2.2. Processus de décision	<60	60-79	60-79	60-79	≥80
		3.2.3. Conformité et application	<60	<60	<60	<60	60-79
		3.2.4. Évaluation des performances de suivi et de gestion	<60	60-79	60-79	60-79	60-79
Nombre total d'IP ≥ 80			4	10	14	16	20
Nombre total d'IP entre 60 et 79			10	13	10	11	8
Nombre total d'IP < 60			14	5	4	1	0
Indice BMT global			0,32	0,59	0,68	0,77	0,86

4. Utilisation du BMT *suite*

Étape 4 : Déterminer les indices BMT effectifs

Les améliorations et les progrès du FIP doivent être évalués et mis à jour régulièrement pour définir dans quelle mesure le projet est sur la bonne voie.

Afin de calculer les changements effectifs de l'indice BMT du FIP sur une base continue, des informations doivent être recueillies sur les améliorations en cours de la pêche en vue d'évaluer dans quelle mesure les jalons prévus ont été respectés vis-à-vis des délais fixés. Ces informations peuvent être renseignées dans le document de référence **Plans d'Action pour l'amélioration des pêcheries**.

Si la réalisation d'un jalon est susceptible d'augmenter le niveau de notation d'un ou plusieurs IP, ceci doit être saisi dans le tableur Excel BMT pour l'année (ou trimestre) en cours.

Si aucun changement n'est survenu, il faudra saisir la catégorie de notes de l'année (ou trimestre) précédent(e). Pour tout IP dont la catégorie de notes a changé, la note BMT correspondante sera attribuée dans le tableur Excel BMT. Un nouvel indice BMT sera ensuite automatiquement généré pour la pêche.

Certains IP peuvent également ne pas nécessiter d'améliorations. Dans de tels cas, il ne sera pas nécessaire d'accéder à de nouveaux niveaux de notes, mais des vérifications seront tout de même nécessaires pour confirmer l'absence de changement d'état de l'IP au fil du temps.

À mesure que le BMT est mis à jour, l'outil permettra de comparer les progrès effectifs accomplis vis-à-vis de l'évolution attendue. Un état de progression est automatiquement attribué à chaque IP, selon que la catégorie de notes prévue pour l'année a été atteinte ou non.

En bonne voie : pour les IP qui ont atteint leur catégorie de notes attendue ;

En retard : pour les IP qui n'ont pas atteint leur catégorie de notes attendue ;

En avance : pour les IP qui ont atteint une catégorie de notes supérieure plus tôt que prévu.

Si des retards surviennent, les raisons du retard peuvent être renseignées dans le document de référence Plans d'Action pour l'amélioration des pêcheries.



Étape 5 : Rapports

Le BMT peut être utilisé pour rendre compte des progrès qui ont été réalisés dans le FIP. Les résultats de mesure et de suivi seront présentés dans le tableau de bord BMT. Le tableau de bord offre un aperçu des éléments suivants :

a. Tableau de synthèse de l'indice BMT effectif

Le tableau ci-dessous présente les indices BMT effectifs de l'année la plus récente. Seules les cases renseignées avec des résultats de pré-évaluation afficheront un résumé correspondant. Le tableau contient des informations sur l'indice BMT des principes, l'indice BMT global et le nombre d'IP classés dans chacune des catégories de notes.

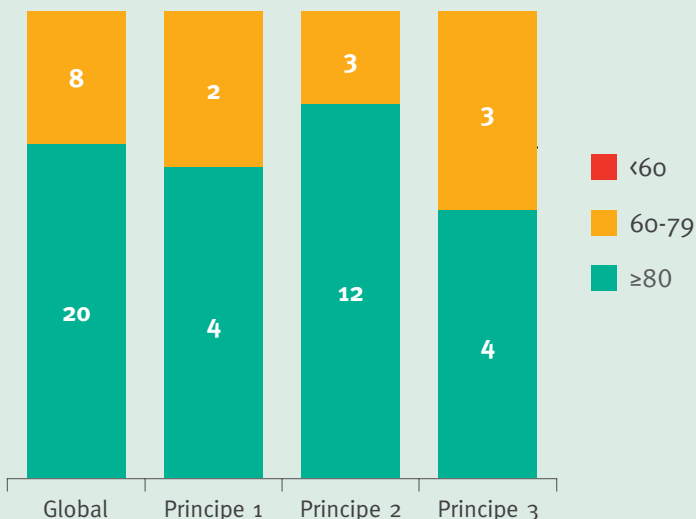
Tableau de synthèse de l'indice BMT effectif (année 5)

Niveau de note	Ensemble des IP	Principe 1 : nombre d'IP	Principe 2 : nombre d'IP	Principe 3 : nombre d'IP
≥80	20	4	12	4
60-79	8	2	3	3
<60	0	0	0	0
Indice BMT	0,86	0,83	0,90	0,79

b. Vue d'ensemble des catégories de notes

Cette vue d'ensemble montre la proportion des IP classés dans chaque catégorie de notes pour les notes effectives de l'année la plus récente. Les résultats se basent sur la proportion d'IP au total, ainsi que le nombre d'IP dans chacun des principes.

Vue d'ensemble des catégories de notes



4. Utilisation du BMT *suite*

c. Tableau des indices BMT effectifs vs attendus

Ce tableau fournit une synthèse des changements effectifs et attendus de l'indice BMT au fil du temps. Le tableau contient des informations sur les indices BMT par principe et sur l'indice BMT global.

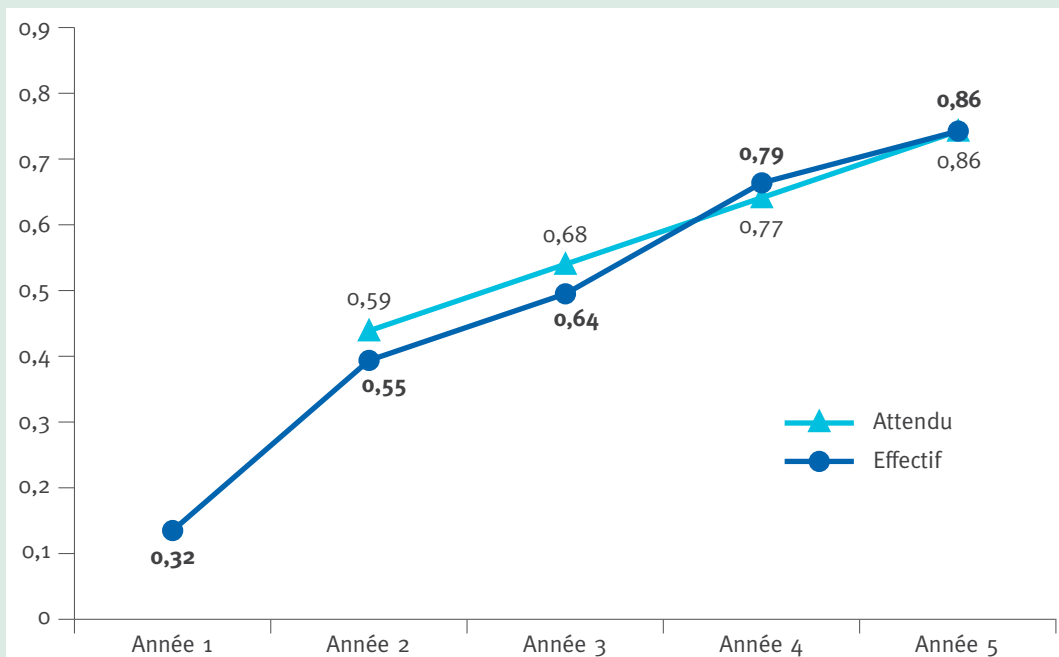
Tableau des indices BMT effectifs vs attendus

Principe		Indice BMT				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	Effectif	0,25	0,42	0,50	0,67	0,83
	Attendu		0,42	0,50	0,75	0,83
2	Effectif	0,50	0,70	0,80	0,90	0,90
	Attendu		0,73	0,83	0,90	0,90
3	Effectif	0,00	0,36	0,43	0,64	0,79
	Attendu		0,43	0,50	0,50	0,79
Global	Effectif	0,32	0,55	0,64	0,79	0,86
	Attendu		0,59	0,68	0,77	0,86

d. Suivi de progression BMT

Ce graphique présente le changement effectif de l'indice BMT vis-à-vis de celui attendu au fil du temps. Au départ, il présentera l'indice BMT effectif de l'année 1 ainsi que les augmentations attendues des notes BMT au fil du temps. Suite à la mise à jour des progrès, le tableau sera actualisé pour comparer les notes au fil du temps.

Suivi de progression BMT



e. Fiche de rapport BMT

Ce tableau présente une synthèse des notes effectives de l'année la plus récente, comparée aux notes attendues. Elle indique également le nombre d'IP de chaque catégorie de notes et les indices BMT, ainsi que l'état de progression.

Fiche de rapport BMT

Principe	Composant	Indicateur de performance	Catégories de notes attendues : Année 5	Catégories de notes effectives : Année 5	État
1	Résultat	1.1.1. État du stock	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
		1.1.2. Reconstitution du stock	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	Stratégie de capture (gestion)	1.2.1. Stratégie de capture	≥80	60-79	En retard
		1.2.2. Règles et outils de contrôle des captures	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		1.2.3. Information et suivi	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	1.2.4. Évaluation de l'état du stock	60-79	≥80	En avance	
2	Espèces primaires	2.1.1. État	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
		2.1.2. Stratégie de gestion	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.1.3. Information	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	Espèces secondaires	2.2.1. État	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
		2.2.2. Stratégie de gestion	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.2.3. Information	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	Espèces menacées, en danger et protégées (ETP)	2.3.1. État	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.3.2. Stratégie de gestion	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.3.3. Information	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	Habitats	2.4.1. État	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
		2.4.2. Stratégie de gestion	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.4.3. Information et suivi	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	Écosystème	2.5.1. État	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.5.2. Stratégie de gestion	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.5.3. Information et suivi	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
3	Gouvernance et politique	3.1.1. Cadre légal et/ou coutumier	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		3.1.2. Consultation, rôles et responsabilités	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		3.1.3. Objectifs à long terme	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	Système de gestion spécifique de la pêche	3.2.1. Objectifs spécifiques de la pêche	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
		3.2.2. Processus de décision	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		3.2.3. Conformité et application	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
		3.2.4. Évaluation des performances de suivi et de gestion	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
	Nombre total d'IP ≥ 80			20	20
Nombre total d'IP entre 60 et 79			8	8	
Nombre total d'IP < 60			0	0	
Indice BMT global			0,86	0,86	

Annexe 1 : Référentiel Pêcheries du MSC

Principe	Composant	Indicateur de performance	Description de l'IP
1	Résultat	1.1.1. État du stock	Le niveau du stock permet le maintien d'une productivité élevée et présente une faible probabilité de surexploitation de recrutement.
		1.1.2. Reconstitution du stock	Lorsque le stock est réduit, il existe des preuves de reconstitution du stock dans un délai donné.
	Stratégie de capture (gestion)	1.2.1. Stratégie de capture	Une stratégie de capture robuste et précautionneuse est en place.
		1.2.2. Règles et outils de contrôle des captures	Des règles de contrôle des captures bien définies et efficaces sont en place.
		1.2.3. Information et suivi	Des informations pertinentes sont recueillies pour soutenir la stratégie de capture.
		1.2.4. Évaluation de l'état du stock	Il existe une évaluation adéquate de l'état du stock.
	2	Espèces primaires	2.1.1. État
2.1.2. Stratégie de gestion			Une stratégie est en place et a été conçue pour maintenir ou ne pas entraver la reconstitution des espèces primaires, et l'UoA révisé et met régulièrement en place des mesures, le cas échéant, pour réduire au maximum la mortalité des prises non désirées.
2.1.3. Information			Les informations portant sur la nature et la quantité des espèces primaires permettent de déterminer le risque que présente l'UoA et l'efficacité de la stratégie de gestion des espèces primaires.
Espèces secondaires		2.2.1. État	L'UoA vise à maintenir les espèces secondaires au-delà d'une limite biologique, et ne pas entraver le rétablissement des espèces secondaires si elles se trouvent en deçà d'une limite biologique.
		2.2.2. Stratégie de gestion	Une stratégie est en place pour la gestion des espèces secondaires, et a été conçue pour maintenir ou ne pas entraver la reconstitution des espèces secondaires, et l'UoA révisé et met régulièrement en place des mesures, le cas échéant, pour réduire au maximum la mortalité des prises non désirées.
		2.2.3. Information	Les informations portant sur la nature et la quantité des espèces secondaires retenues permettent de déterminer le risque que présente l'UoA et l'efficacité de la stratégie de gestion des espèces secondaires.
Espèces menacées, en danger et protégées (ETP)		2.3.1. État	L'UoA respecte les exigences nationales et internationales pour la protection des espèces ETP. L'UoA n'entrave pas le rétablissement des espèces ETP.
		2.3.2. Stratégie de gestion	L'UoA a mis en place des stratégies de gestion précautionneuses conçues pour : <ul style="list-style-type: none"> • respecter les exigences nationales et internationales ; • garantir que l'UoA n'entrave pas le rétablissement des espèces ETP. En outre, l'UoA révisé et met régulièrement en place des mesures, le cas échéant, pour réduire au maximum la mortalité des espèces ETP.
		2.3.3. Information	Des informations pertinentes sont recueillies pour soutenir la gestion des impacts de l'UoA sur les espèces ETP, notamment : Des informations pour le développement de la stratégie de gestion ; - Des informations pour évaluer l'efficacité de la stratégie de gestion ; et - Des informations permettant de déterminer l'état des espèces ETP.

Principe	Composant	Indicateur de performance	Description de l'IP
2	Habitats	2.4.1. État	L'UoA ne provoque pas de dommage sérieux ou irréversible pour la structure et la fonction de l'habitat, en se basant sur la/les zone(s) couverte(s) par le/les organisme(s) de gouvernance responsable(s) de la gestion des pêcheries.
		2.4.2. Stratégie de gestion	Une stratégie conçue pour garantir que l'UoA ne présente pas de risque de dommage sérieux ou irréversible pour les différents habitats est en place.
		2.4.3. Information et suivi	Les informations sont adéquates pour déterminer le risque posé pour l'habitat par l'UoA, ainsi que l'efficacité de la stratégie de gestion des impacts sur l'habitat.
	Écosystème	2.5.1. État	L'UoA ne provoque pas de dommage sérieux ou irréversible pour les éléments clés de la structure et de la fonction de l'écosystème.
		2.5.2. Stratégie de gestion	Des mesures sont en place pour garantir que l'UoA ne présente pas de risque de dommage sérieux ou irréversible pour la structure et la fonction de l'écosystème.
		2.5.3. Information et suivi	La connaissance des impacts de l'UoA sur l'écosystème est suffisante.
3	Gouvernance et politique	3.1.1. Cadre légal et/ou coutumier	Le système de gestion s'inscrit dans un cadre légal et/ou coutumier approprié et efficace qui garantit : <ul style="list-style-type: none"> • sa capacité à assurer la durabilité de la/les UoA • son respect des droits légaux (créés explicitement ou coutumiers) des personnes dépendant de la pêche pour leur alimentation ou leur subsistance ; et • son intégration d'un cadre approprié pour la résolution des litiges.
		3.1.2. Consultation, rôles et responsabilités	Le système de gestion comprend des processus de consultation efficaces, ouverts aux parties intéressées et impactées. Les rôles et responsabilités des organisations et des individus impliqués dans le processus de gestion sont clairs et compris par toutes les parties concernées.
		3.1.3. Objectifs à long terme	La politique de gestion comporte des objectifs à long terme clairs pour guider la prise de décisions ; ces objectifs sont cohérents avec le référentiel Pêcheries du MSC et intègrent le principe de précaution.
	Système de gestion spécifique de la pêche	3.2.1. Objectifs spécifiques de la pêche	Le système de gestion spécifique de la pêche comporte des objectifs clairs et spécifiques conçus pour obtenir les résultats exprimés par les Principes 1 et 2 du MSC.
		3.2.2. Processus de décision	Le système de gestion spécifique de la pêche comprend des processus de prise de décision efficaces qui permettent la mise en place de mesures et de stratégies pour l'atteinte des objectifs fixés, et comporte une approche appropriée concernant les litiges dans la pêche.
		3.2.3. Conformité et application	Des mécanismes de suivi, de contrôle et de surveillance garantissent l'application et le respect des mesures de gestion de la pêche.
		3.2.4. Évaluation des performances de suivi et de gestion	Un système permet de surveiller et d'évaluer les performances du système de gestion spécifique de la pêche par rapport à ses objectifs. Le système de gestion spécifique de la pêche est revu de façon efficace et opportune.

Annexe 2 : tableau de bord du BMT

Informations FIP

Nom de la pêcherie	Vivaneau noir d'Atlantique Nord-est
Fournisseur	Blue Waters Inc.
Pré-évaluation faite par :	Joe Bloggs (Marine Saviours Ltd)
Plan d'action développé par :	Joe Bloggs (Marine Saviours Ltd)
BMT entrepris par :	Joe Bloggs (Marine Saviours Ltd)
Date du BMT	09/12/2014

Informations relatives à la pêcherie

Espèce	Zone	Type d'engin
Vivaneau noir	Atlantique Nord-est	À la ligne

Tableau de synthèse de l'indice BMT effectif (dernière mise à jour en année 5)

Niveau de note	Ensemble des IP	Principe 1 : nombre d'IP	Principe 2 : nombre d'IP	Principe 3 : nombre d'IP
≥80	20	4	12	4
60-79	8	2	3	3
<60	0	0	0	0
Indice BMT	0,86	0,83	0,90	0,79

Vue d'ensemble des catégories de notes

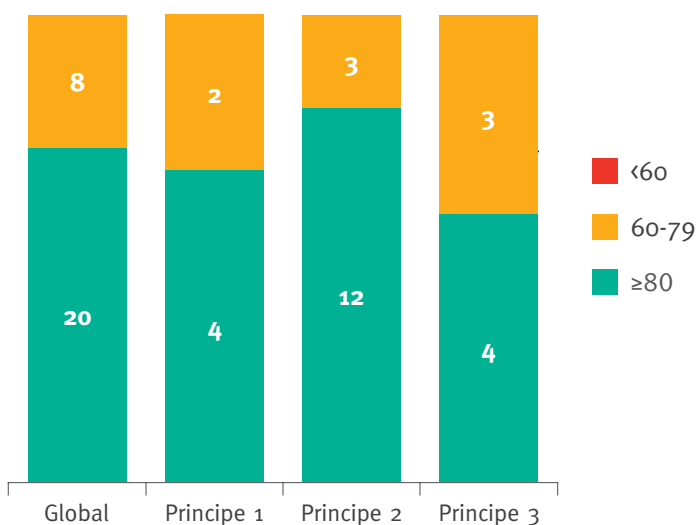
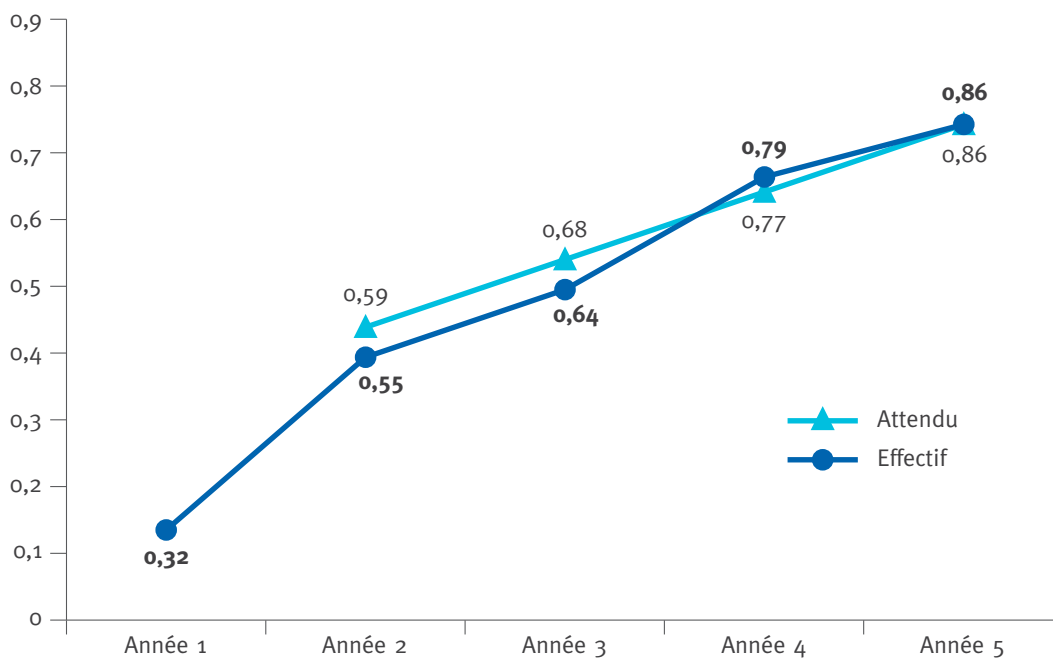


Tableau des indices BMT effectifs vs attendus

Principe		Indice BMT				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	Effectif	0,25	0,42	0,50	0,67	0,83
	Attendu		0,42	0,50	0,75	0,83
2	Effectif	0,50	0,70	0,80	0,90	0,90
	Attendu		0,73	0,83	0,90	0,90
3	Effectif	0,00	0,36	0,43	0,64	0,79
	Attendu		0,43	0,50	0,50	0,79
Global	Effectif	0,32	0,55	0,64	0,79	0,86
	Attendu		0,59	0,68	0,77	0,86

Suivi de progression BMT



Annexe 2 : tableau de bord du BMT (suite)

Fiche de rapport BMT

Principe	Composant	Indicateur de performance	Catégories de notes attendues : Année 5	Catégories de notes effectives : Année 5	État
1	Résultat	1.1.1. État du stock	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
		1.1.2. Reconstitution du stock	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	Stratégie de capture (gestion)	1.2.1. Stratégie de capture	≥80	60-79	En retard
		1.2.2. Règles et outils de contrôle des captures	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		1.2.3. Information et suivi	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		1.2.4. Évaluation de l'état du stock	60-79	≥80	En avance
2	Espèces primaires	2.1.1. État	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
		2.1.2. Stratégie de gestion	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.1.3. Information	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	Espèces secondaires	2.2.1. État	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
		2.2.2. Stratégie de gestion	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.2.3. Information	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	Espèces menacées, en danger et protégées (ETP)	2.3.1. État	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.3.2. Stratégie de gestion	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.3.3. Information	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	Habitats	2.4.1. État	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
		2.4.2. Stratégie de gestion	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.4.3. Information et suivi	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	Écosystème	2.5.1. État	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.5.2. Stratégie de gestion	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		2.5.3. Information et suivi	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
3	Gouvernance et politique	3.1.1. Cadre légal et/ou coutumier	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		3.1.2. Consultation, rôles et responsabilités	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		3.1.3. Objectifs à long terme	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
	Système de gestion spécifique de la pêche	3.2.1. Objectifs spécifiques de la pêche	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
		3.2.2. Processus de décision	≥80	≥80	Conforme à l'objectif
		3.2.3. Conformité et application	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
		3.2.4. Évaluation des performances de suivi et de gestion	60-79	60-79	Conforme à l'objectif
Nombre total d'IP ≥ 80			20	20	
Nombre total d'IP entre 60 et 79			8	8	
Nombre total d'IP < 60			0	0	
Indice BMT global			0,86	0,86	

Annexe 3 : sources et conseils supplémentaires

Site Internet Marine Stewardship Council

www.msc.org/fr

Outils

Plan d'amélioration des pêcheries

<http://www.msc.org/go/plan-action-amelioration-pecheries>

Construire des partenariats pour une pêche durable

<http://www.msc.org/go/partenariats-pdf>

Outil de mesure et de suivi

<http://www.msc.org/go/bmt-fr>

Plus d'informations

La certification Pêcheries

En savoir plus sur le processus de certification de pêche

<http://www.msc.org/certification-msc/certification-pecheries>

Consultants techniques

Trouver un représentant local pour vous guider
www.msc.org/go/technical-consultants

Documentation MSC

En savoir plus sur les exigences et les documents de référence utilisés lors des évaluations MSC de pêcheries

<http://www.msc.org/documentation/referentiels-et-exigences-certification>

Méthode d'analyse de risques (RBF)

Cet ensemble de méthodes d'évaluation peut être utilisé lors de l'évaluation de pêcheries manquant de données quantitatives approfondies.

www.msc.org/go/rbf

**Siège social et
Bureau Régional MSC – Europe,
Moyen-Orient et Afrique**

Marine House
1 Snow Hill
Londres
EC1A 2DH
info@msc.org

Tél. : + 44 (0)20 7246 8900
Fax : + 44 (0)20 7246 8901

Organisme de bienfaisance enregistré : 1066806
Entreprise enregistrée : 3322023

Bureau Régional MSC - Amériques

2110 N. Pacific Street
Suite 102
Seattle, WA 98103
États-Unis

americasinfo@msc.org
Tél. : +1 206 691 0188
Fax : +1 206 691 0190

Statut non lucratif : 501 (C) (3)
Numéro d'identification d'employeur : 91-2018427

Bureau Régional MSC – Asie Pacifique

352 Tanglin Road
Strathmore Block #02-07/8/9
Singapour 247671
APinfo@msc.org

Tél. : +65 64723280

Statut non lucratif : demande en cours
Entreprise enregistrée : 201215612M

Bureaux locaux :

Pékin – Chine

Berlin – Allemagne, Suisse, Autriche

Le Cap – Afrique du Sud

Copenhague – Danemark

Glasgow – Écosse

La Haye – Pays-Bas, Belgique,
Luxembourg

Halifax – Canada

Madrid – Espagne, Portugal

Moscou – Russie

Paris – France

Reykjavik – Islande

Santiago – Chili

Salvador – Brésil

Stockholm – région de la mer Baltique

Sydney – Australie, Nouvelle-Zélande

Tokyo – Japon

Varsovie – Pologne

www.msc.org/fr
developingworld@msc.org



@MSCpechedurable



/MSCpechedurable



/marine-stewardship-council

Conçu par Forster Communications.

La participation au programme de certification du MSC évolue au cours des années.
Tous les détails fournis dans ce document sont exacts au moment de la publication.

© Marine Stewardship Council, 2014